

DELIBERATION N° 97/05-01 - PROJET D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle à l'Assemblée le document "Projet d'Agglomération - Décembre 1996" remis à chaque élu lors de la séance du 28 Avril 1997.

Ce projet, aboutissement d'une étude collective interne qui porte sur les 10 ans à venir, permet à la Communauté Urbaine du Grand NANCY, de disposer d'une large réflexion fixant des objectifs ambitieux et prolongeant un premier projet établi en 1990 pour une période de 5 ans, avec des perspectives à 10 ans.

Deux évolutions essentielles ont conduit à renouveler la démarche :

- les conditions économiques : la prudence quant aux capacités d'investissement, économie dans les dépenses de fonctionnement,*
- l'évolution institutionnelle du District Urbain en Communauté Urbaine, qui s'est accompagnée d'une extension de ses compétences et surtout d'une diversification de ses missions.*

Lors d'une première présentation, les lignes générales du projet d'agglomération ont été abordées et les 7 thèmes recensés furent commentés :

- relations extérieures*
- développement économique et emploi*
- développement urbain*
- déplacements*
- environnement, cadre de vie*
- équipements et services publics*
- coopération avec les communes, relations avec les usagers,*

pour envisager les questions relatives à la cohérence fiscale et financière du projet.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a débattu dans sa séance du 20 Décembre 1996 des objectifs et des lignes d'action de ce nouveau projet d'agglomération.

A l'issue de ce débat, il a été convenu qu'avant son adoption définitive, ce projet devait être soumis à l'avis des communes composant la Communauté Urbaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant pris connaissance du dossier de présentation du Projet d'Agglomération,

- s'estime informé des objectifs ainsi présentés et des enjeux qu'ils sous-tendent,*
- apprécie l'opportunité de la démarche ainsi engagée,*
- souhaite que les moyens envisagés pour la réalisation de ce projet permettent de concilier les intérêts légitimes de la Communauté Urbaine et ceux de la Ville de LUDRES,*

et décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au Projet d'Agglomération du Grand NANCY.*